

ASSURANCE

- Votre licence comprend une garantie Responsabilité Civile obligatoire et Assistance.
- Par défaut, le BHC souscrit chaque joueur à la garantie de base Individuelle Accident, contrat MMA.
- En plus, pour chacun, il est possible d'acheter une « option complémentaire 1 ou 2 »
Voir pièce jointe Notice Assurance 2020-2021

Le soussigné (ou son représentant légal) déclare :

Avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer ;

Avoir reçu et pris connaissance des notices d'informations afférentes aux garanties d'assurances « Individuelle Accident » attachées à la licence F.F. HOCKEY, et notamment des dispositions relatives aux garanties de base incluses dans la licence et de la possibilité de souscrire une couverture Individuelle Accident dite « option complémentaire 1 et 2 ».

SÉCURITÉ

Par l'acceptation de la fiche d'inscription, j'accepte que lors des entraînements et des matches, il est obligé de s'équiper de :

- Protège tibia
- Protège dents

Il est fortement recommandé de s'équiper d'un gant de protection pour la main gauche également.
(demander à l'entraîneur)

CODE DU SPORTIF

Par l'acceptation de la fiche d'inscription, j'accepte de m'engager à :

- Me conformer aux règles du jeu
- Respecter les décisions de l'arbitre
- Respecter adversaires et partenaires
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Me maîtriser en toutes circonstances
- Être exemplaire, généreux et tolérant
- Être loyal dans le sport et dans la vie.

DROIT A L'IMAGE

Par l'acceptation de la fiche d'inscription, j'accepte que :

Lors de manifestations organisées par le BHC ou la F.F.H, une ligue, un comité départemental, l'image et la voix du licencié, sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéos dans le cadre des activités du BHC et ce, pendant toute la durée de la saison. Le signataire du présent formulaire autorise le BHC à procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du hockey sur gazon, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient. Cette autorisation est consentie pour la promotion du BHC et du hockey sur gazon à titre gratuit.

LOI DU 6 JUILLET 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTES »

Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique géré par le Blagnac Hockey Club et destiné à la délivrance des licences et à toutes opérations, y compris de promotion. Conformément à la réglementation, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort des données personnelles après la mort en vous adressant au club blagnachockeyclub@free.fr . Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données ainsi que d'un droit à la limitation du traitement dans certains cas précis visés par le règlement européen n°2016/679 (RGPD), applicable depuis le 25 mai 2018